



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-CM-26/03-16

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-16

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION
2023-2025

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Département de Vaucluse met en place un nouveau dispositif contractuel à destination de l'ensemble des communes vauclusiennes, dénommé « Contrat Vaucluse Ambition », couvrant la période 2023-2025.

Ce dispositif a été approuvé par délibération de l'assemblée départementale le 18 novembre 2022.

Il est destiné à soutenir des opérations d'investissement contribuant à l'aménagement durable du territoire, à l'amélioration des services publics et à l'attractivité des communes.

Notre commune se voit allouer une enveloppe d'un montant de 258 000 €.

Considérant que la commune de Caromb est engagée dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de développement des services au plus proche des attentes de ses habitants,

Considérant la délibération n°7 du 10 février 2022 actant le principe de reprise en régie municipale de la Poste de Caromb,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement dans l'ancienne poste de Caromb pour en faire un accueil mixte mairie – agence postale communale, qui pourra également accueillir des institutions partenaires : CCAS, EDES, CAUE, Mission Locale, Médiateurs de Justice... et potentiellement France Services,

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- De solliciter le Département de Vaucluse aux fins de mobiliser l'enveloppe de 258 000€ afin de financer une partie des travaux nécessaires à l'aménagement de l'ancienne poste,
- D'autoriser Madame le Maire à accepter le versement par le Département de ladite enveloppe de 258 000 € sur présentation des justificatifs y afférents,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance


Elisabeth BELLENGER



Le Maire,


Valérie MICHELIER